

ACTES ADMINISTRATIFS DU DÉPARTEMENT DU VAR

Année 2025 • N° 31

Publication parue
le 5 juin 2025



LE DÉPARTEMENT

**ACTES
ADMINISTRATIFS
DU DÉPARTEMENT
DU VAR**

ARRETES

SOMMAIRE

Direction des ressources humaines

AR 2025-930 ARRETE DEPARTEMENTAL DESIGNANT LES REPRESENTANTS DU
PERSONNEL AU SEIN DE LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE

4

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



LE DÉPARTEMENT

D.R.H./

NB

Acte n° AR 2025-930

**ARRETE DEPARTEMENTAL DESIGNANT LES REPRESENTANTS DU PERSONNEL
AU SEIN DE LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE**

Le Président du Conseil départemental du Var,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 89-229 du 17 avril 1989 relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités locales et de leurs établissements publics,

Vu le décret n° 2016-1858 du 23 décembre 2016 relatif aux commissions consultatives paritaires et aux conseils de discipline de recours des agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2017-1201 du 27 juillet 2017 relatif à la représentation des femmes et des hommes au sein des organismes consultatifs de la fonction publique territoriale,

Vu la délibération du Conseil départemental n°A1 du 26 octobre 2022 relative à l'élection de son Président,

Vu l'arrêté départemental n°AR 2022-1932 du 27 janvier 2023 portant désignation des représentants du personnel au sein de la commission consultative paritaire,

Vu le procès-verbal des élections en date du 8 décembre 2022,

Considérant les résultats des opérations électorales du 8 décembre 2022 et l'ordre de présentation des listes,

Considérant qu'il y a lieu d'acter la désignation des représentants du personnel à la commission consultative paritaire, suite à la proclamation des résultats aux élections professionnelles.

Considérant le départ de la collectivité de Monsieur Philippe TERAN, représentant titulaire au titre du syndicat CFDT, et qu'il y a lieu de le remplacer par Madame Sandrine TEISSEIRE,

Sur proposition de la directrice générale des services,

ARRETE

Article 1: l'arrêté départemental précité n°AR 2022-1932 du 27 janvier 2023 est abrogé.

Article 2 : il est pris acte de la composition suivante du collège des représentants du personnel à la commission consultative paritaire dans la limite de la durée du mandat restant à couvrir avant le renouvellement général :

Titulaires :

-Mme Karine RAYNAUD
-M. Eric FREMY
-Mme Cécile NAYENER-LUCE (UNSA)
-Mme Hélène GUIDICELLI-ZAKIC (UNSA)
-M. Daniel TEISSEIRE (CFDT)
-Mme Sandrine TEISSEIRE (CFDT)

Suppléants :

-Mme Cécile BOUEXEL
-Mme Nathalie WYCHOWANOK
-Mme Aude BARBER-PAULHIEZ (UNSA)
-Mme Marie LORENTE-ALVES
-Mme Virginie PACARIN (CFDT)
-Mme Frédérique PIQUARD-CLEMENT (CFDT)

Article 3 : tout représentant titulaire qui se trouve empêché de prendre part à une séance de la commission consultative paritaire peut se faire remplacer par n'importe lequel des représentants suppléants de la même liste.

Article 4 : la directrice générale des services du département du Var est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Département.

Article 5 : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Président du Conseil départemental du Var ou contentieux devant le tribunal administratif de Toulon, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et dans un délai de deux mois à compter de sa publication pour les tiers. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site «www.telerecours.fr».

Fait à Toulon, le 02/06/2025

Signé : Jean-Louis MASSON
**Le Président du Conseil départemental du
Var**

Réception au contrôle de légalité : 5 juin 2025

Référence technique : 83-228300018-20250602-lmc3208702-AR-1-1

Acte certifié exécutoire

le : 05/06/2025

Pour le Président du Conseil départemental

La directrice générale des services

Acte mis en ligne sur le site internet du Département du Var le : 05/06/2025

PARTOUT, POUR TOUS,
LE VAR ACTEUR DE VOTRE QUOTIDIEN



390, avenue des lices • CS 41303 • 83076 Toulon cedex